

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Le présent formulaire énumère les services de remorquage, les services d'entreposage de véhicules et les services connexes ou accessoires pouvant figurer dans un barème des taux maximaux en vertu de la *Loi de 2021 sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules*. Afin de se conformer au paragraphe 28(3) de la Loi, les exploitants de services de remorquage et les exploitants de services d'entreposage de véhicules doivent soumettre leurs barèmes des taux maximaux à la directrice ou au directeur des normes relatives au remorquage et à l'entreposage des véhicules au moyen du [portail en ligne](#).

SERVICES DE REMORQUAGE

A. Services de remorquage de base

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
1.	Remorquage de base	PNBV du véhicule remorqué : jusqu'à 4 536 kg	Taux fixe	Offre de services de remorquage de base en fonction, du poids nominal brut du véhicule (PNBV) du véhicule remorqué.
2.	Remorquage de base	PNBV du véhicule remorqué : de 4 536,1 à 11 793 kg	Taux fixe	Offre de services de remorquage de base en fonction, du poids nominal brut du véhicule (PNBV) du véhicule remorqué.
3.	Remorquage de base	PNBV du véhicule remorqué : plus de 11 793 kg	Taux fixe	Offre de services de remorquage de base en fonction, du poids nominal brut du véhicule (PNBV) du véhicule remorqué.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
4.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué : jusqu'à 4 536 kg	/km	Distance parcourue par la dépanneuse principale pour : • atteindre le véhicule automobile à remorquer, après les 10 premiers km; • remorquer le véhicule automobile jusqu'au point de destination. Les 10 premiers km parcourus par la dépanneuse principale pour atteindre le véhicule automobile à remorquer ne sont pas facturables. Les montants sont calculés en fonction de chaque kilomètre ou fraction de kilomètre.
5.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué : de 4 536,1 à 11 793 kg	/km	Distance parcourue par la dépanneuse principale pour : • atteindre le véhicule automobile à remorquer, après les 10 premiers km; • remorquer le véhicule automobile jusqu'au point de destination. Les 10 premiers km parcourus par la dépanneuse principale pour atteindre le véhicule automobile à

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				remorquer <u>ne sont pas</u> facturables. Les montants sont calculés en fonction de chaque kilomètre ou fraction de kilomètre.
6.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué : plus de 11 793 kg	/km	Distance parcourue par la dépanneuse principale pour : • atteindre le véhicule automobile à remorquer, après les 10 premiers km; • remorquer le véhicule automobile jusqu'au point de destination. Les 10 premiers km parcourus par la dépanneuse principale pour atteindre le véhicule automobile à remorquer <u>ne sont pas</u> facturables. Les montants sont calculés en fonction de chaque kilomètre ou fraction de kilomètre.
7.	Élément de facturation supplémentaire	Passage d'une frontière internationale	/heure	Temps d'attente de la conductrice ou du conducteur de dépanneuse à un poste frontalier international lors de la prestation de services de remorquage. Les montants sont calculés en

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				fonction de chaque période de 15 minutes ou fraction de celle-ci.
8.	Élément de facturation supplémentaire	Péages et permis	Pourcentage du coût	Usage d'une voie publique à péage, d'un pont à péage ou d'un traversier à péage, ou emploi d'un permis de remorquage exigé pour le service de remorquage.
9.	Élément de facturation supplémentaire	Prime pour l'heure de la journée	/incident	Prime pour l'envoi d'une dépanneuse en dehors des heures d'ouverture normales, en fonction de l'heure de l'envoi. Cette prime ne peut être facturée qu'une seule fois par véhicule remorqué, même si plusieurs dépanneuses ont été utilisées pour fournir le service de remorquage.

B. Services de remorquage intermédiaires

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
10.	Remorquage intermédiaire	PNBV du véhicule remorqué : jusqu'à 4 536 kg	Taux fixe	Offre de services de remorquage intermédiaires, en fonction du PNBV du véhicule remorqué.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
11.	Remorquage intermédiaire	PNBV du véhicule remorqué : de 4 536,1 à 11 793 kg	Taux fixe	Offre de services de remorquage intermédiaires, en fonction du PNBV du véhicule remorqué.
12.	Remorquage intermédiaire	PNBV du véhicule remorqué : plus de 11 793 kg	Taux fixe	Offre de services de remorquage intermédiaires, en fonction du PNBV du véhicule remorqué.
13.	Élément de facturation supplémentaire	Produits consommables	Pourcentage du coût	L'usage de matériaux, de produits ou de dispositifs à usage unique pour dégager la voie publique, rendre l'emplacement du remorquage visible aux conductrices et conducteurs ou sécuriser le véhicule automobile et son contenu en vue de son remorquage.
14.	Élément de facturation supplémentaire	Ramassage des débris ou chargement et sécurisation	/heure	Temps total nécessaire pour les activités suivantes, après les 30 premières minutes : • La préparation du véhicule automobile en vue de son remorquage, notamment les rajustements mécaniques et la sécurisation ou le recouvrement du véhicule.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				Le ramassage, sur la voie publique, des débris qui s'y trouvent, de la cargaison qui y est tombée ou des matériaux qui y ont été déversés. Les 30 premières minutes consacrées à ces activités <u>ne sont pas</u> facturables. Les montants sont calculés en fonction de chaque période de 15 minutes ou fraction de celle-ci.
15.	Élément de facturation supplémentaire	Temps d'attente	/heure	Temps où la conductrice ou le conducteur de la dépanneuse doit attendre pendant plus de 15 minutes consécutives. Les montants sont calculés en fonction de chaque période de 15 minutes ou fraction de celle-ci.
16.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué : jusqu'à 4 536 kg	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
17.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué de 4 536,1 kg à 11 793 kg	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.
18.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué : plus de 11 793 kg	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.
19.	Élément de facturation supplémentaire	Passage d'une frontière internationale	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.
20.	Élément de facturation supplémentaire	Péages et permis	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.
21.	Élément de facturation supplémentaire	Prime pour l'heure de la journée	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

C. Services de remorquage avancés

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
22.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche rotative, 75 tonnes ou plus	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
23.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche rotative, 70 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
24.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche rotative, 65 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
25.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche rotative, 60 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
26.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche rotative, 55 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
27.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche rotative, 50 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
28.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche rotative, 45 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
29.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche rotative, 40 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
30.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche fixe, 50 tonnes ou plus	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
31.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche fixe, 45 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
32.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche fixe, 40 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
33.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche fixe, 35 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
34.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche fixe, 30 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
35.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche fixe, 25 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
36.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche fixe, 20 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
37.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche fixe, 15 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
38.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Flèche fixe, 10 tonnes	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
39.	Remorquage avancé	Dépanneuses : Dépanneuse – Aucune capacité certifiée, capacité de la flèche inférieure à 10 tonnes ou plateau basculant pour le chargement	/heure	Temps nécessaire à une conductrice ou à un conducteur de dépanneuse pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction de la capacité certifiée la plus proche de la dépanneuse. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
40.	Remorquage avancé	Équipement coussins d'air	/incident	Usage nécessaire de coussins d'air sur les lieux. Les taux comprennent l'équipement et la main-d'œuvre.
41.	Remorquage avancé	Équipement : éclairage ou support d'éclairage	/incident	Usage nécessaire d'équipement pour éclairer les lieux. Les taux comprennent l'équipement et la main-d'œuvre.
42.	Remorquage avancé	Équipement : conteneur	/incident	Livraison et retrait d'un conteneur ou d'une benne similaire sur les lieux, si nécessaire. Les taux comprennent l'équipement et la main-d'œuvre.
43.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : chargeuse-pelleteuse	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
44.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : chargeuse-frontale	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
45.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : chariot élévateur	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
46.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : direction à glissement	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure,

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
47.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : véhicule d'extraction souterrain	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
48.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : camion à benne basculante	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
49.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : véhicule tracteur	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
50.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : remorque à plateforme	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
51.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : remorque-plateau	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
52.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : semi-remorque fourgon	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
53.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : véhicule d'intervention en cas d'incident avec	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure,

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
		des outils et du matériel		puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
54.	Remorquage avancé	Véhicules spécialisés : véhicule d'intervention avec balise ou lampe à 360°	/heure	Temps nécessaire à l'exploitant d'un véhicule spécialisé pour fournir des services de remorquage avancés, en fonction du type de véhicule. Les taux comprennent l'usage du véhicule spécialisé et tous les accessoires nécessaires. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci.
55.	Remorquage avancé	Main-d'oeuvre : Main-d'oeuvre occasionnelle	/heure	Temps nécessaire à la main-d'œuvre occasionnelle ou spécialisée présente sur les lieux pour aider une conductrice ou un conducteur de dépanneuse ou l'exploitant d'un véhicule spécialisé, ou pour rétablir l'état de la chaussée à la demande de la police. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci. Ces taux ne s'appliquent pas aux conductrices et conducteurs de

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				dépanneuse, aux exploitants de véhicules spécialisés ni à la main-d'œuvre nécessaire pour les coussins d'air, les conteneurs ou l'équipement d'éclairage sur les lieux.
56.	Remorquage avancé	Main-d'oeuvre : Main-d'œuvre spécialisée, superviseure ou superviseur des lieux, coordonnatrice ou coordonnateur de la récupération ou coordonnatrice ou coordonnateur de la santé et de la sécurité	/heure	Temps nécessaire à la main-d'œuvre occasionnelle ou spécialisée présente sur les lieux pour aider une conductrice ou un conducteur de dépanneuse ou l'exploitant d'un véhicule spécialisé, ou pour rétablir l'état de la chaussée à la demande de la police. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci. Ces taux ne s'appliquent pas aux conductrices et conducteurs de dépanneuse, aux exploitants de véhicules spécialisés ni à la main-d'œuvre nécessaire pour les coussins d'air, les conteneurs ou l'équipement d'éclairage sur les lieux.
57.	Remorquage avancé	Main-d'oeuvre : Main-d'œuvre spécialisée,	/heure	Temps nécessaire à la main-d'œuvre occasionnelle ou spécialisée présente sur les lieux pour aider une conductrice ou un conducteur de dépanneuse ou

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
		mécanicienne ou mécanicien		l'exploitant d'un véhicule spécialisé, ou pour rétablir l'état de la chaussée à la demande de la police. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci. Ces taux ne s'appliquent pas aux conductrices et conducteurs de dépanneuse, aux exploitants de véhicules spécialisés ni à la main-d'œuvre nécessaire pour les coussins d'air, les conteneurs ou l'équipement d'éclairage sur les lieux.
58.	Remorquage avancé	Main-d'oeuvre : Main-d'œuvre spécialisée, gréreuse ou gréeur	/heure	Temps nécessaire à la main-d'œuvre occasionnelle ou spécialisée présente sur les lieux pour aider une conductrice ou un conducteur de dépanneuse ou l'exploitant d'un véhicule spécialisé, ou pour rétablir l'état de la chaussée à la demande de la police. Les montants sont calculés selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque période de 30 minutes ou fraction de celle-ci. Ces taux ne s'appliquent pas aux conductrices et conducteurs de dépanneuse, aux exploitants de véhicules spécialisés ni

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				à la main-d'œuvre nécessaire pour les coussins d'air, les conteneurs ou l'équipement d'éclairage sur les lieux.
59.	Élément de facturation supplémentaire	Services fournis par un tiers	Pourcentage du coût	Tout service nécessaire à un tiers pour fournir des services de remorquage avancés à un exploitant : • Dépanneuses supplémentaires • Véhicules spécialisés, équipement spécialisé ou main-d'œuvre spécialisée • Services de préparation du véhicule automobile en vue du remorquage • Main-d'œuvre supplémentaire • Services ou équipement demandés par le personnel d'urgence
60.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué ≤ 4 536 kg	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.
61.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
		de 4 536,1 kg à 11 793 kg		
62.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué supérieur à 11 793 kg	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.
63.	Élément de facturation supplémentaire	Péages et permis	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.
64.	Élément de facturation supplémentaire	Prime pour l'heure de la journée	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.
65.	Élément de facturation supplémentaire	Kilomètres parcourus, PNBV du véhicule remorqué supérieur à 11 793 kg	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage de base.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
66.	Élément de facturation supplémentaire	Produits consommables	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des services de remorquage intermédiaires.

Services d'entreposage de véhicules

A. Entreposage extérieur de véhicules automobiles

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
67.	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur, longueur du véhicule : jusqu'à 6,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage extérieur, en fonction de la longueur du véhicule automobile entreposé. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
68.	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur, longueur du véhicule: de 6,51 m à 12,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage extérieur, en fonction de la longueur du véhicule automobile entreposé. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
69.	Entreposage extérieur	Entreposage extérieur, longueur du véhicule : plus de 12,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage extérieur, en fonction de la longueur du véhicule automobile entreposé. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
70.	Entreposage extérieur	Entreposage de véhicules électriques endommagés, longueur du véhicule : jusqu'à 6,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage extérieur pour un véhicule électrique dont le bloc-batterie ou le système associé est endommagé, et pour lequel des mesures doivent être prises afin d'éviter d'autres problèmes. Le cas échéant, ce taux s'applique au lieu du taux d'entreposage extérieur standard. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
71.	Entreposage extérieur	Entreposage de véhicules électriques endommagés, longueur du véhicule: de 6,51 m à 12,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage extérieur pour un véhicule électrique dont le bloc-batterie ou le système associé est endommagé, et pour lequel des mesures doivent être prises afin d'éviter d'autres

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				problèmes. Le cas échéant, ce taux s'applique au lieu du taux d'entreposage extérieur standard. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
72.	Entreposage extérieur	Entreposage de véhicules électriques endommagés, longueur du véhicule : plus de 12,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage extérieur pour un véhicule électrique dont le bloc-batterie ou le système associé est endommagé, et pour lequel des mesures doivent être prises afin d'éviter d'autres problèmes. Le cas échéant, ce taux s'applique au lieu du taux d'entreposage extérieur standard. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
73.	Entreposage de véhicules	Accès après les heures d'ouverture	/incident	Offre d'accès au véhicule automobile entreposé ou restitution de celui-ci lorsque ces deux conditions sont réunies : • l'installation d'entreposage de véhicules n'est pas ouverte; • le moment est en dehors des heures d'ouverture normales.

B. Entreposage intérieur de véhicules automobiles

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
74.	Entreposage intérieur	Entreposage intérieur, longueur du véhicule : jusqu'à 6,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage intérieur, en fonction de la longueur du véhicule automobile entreposé. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
75.	Entreposage intérieur	Entreposage intérieur, longueur du véhicule: de 6,51 m à 12,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage intérieur, en fonction de la longueur du véhicule automobile entreposé. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
76.	Entreposage intérieur	Entreposage intérieur, longueur du véhicule : plus de 12,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage intérieur, en fonction de la longueur du véhicule automobile entreposé. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
77.	Entreposage intérieur	Entreposage de véhicules électriques endommagés, longueur du véhicule : jusqu'à 6,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage intérieur pour un véhicule électrique dont le bloc-batterie ou le système associé est endommagé, et pour lequel des mesures doivent être prises afin d'éviter d'autres problèmes. Le cas échéant, ce taux s'applique au lieu du taux d'entreposage intérieur standard. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
78.	Entreposage intérieur	Entreposage de véhicules électriques endommagés,	/jour	Offre de services d'entreposage intérieur pour un véhicule électrique dont le bloc-batterie ou le système associé est endommagé, et pour lequel

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
		longueur du véhicule: de 6,51 m à 12,5 m		des mesures doivent être prises afin d'éviter d'autres problèmes. Le cas échéant, ce taux s'applique au lieu du taux d'entreposage intérieur standard. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
79.	Entreposage intérieur	Entreposage de véhicules électriques endommagés, longueur du véhicule : plus de 12,5 m	/jour	Offre de services d'entreposage intérieur pour un véhicule électrique dont le bloc-batterie ou le système associé est endommagé, et pour lequel des mesures doivent être prises afin d'éviter d'autres problèmes. Le cas échéant, ce taux s'applique au lieu du taux d'entreposage intérieur standard. Les montants pour le premier jour civil sont calculés au prorata selon un taux de base minimal d'une heure pour la première heure, puis selon chaque heure ou

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

Numéro d'article	Type	Service	Structure de taux	Description
				fraction d'heure supplémentaire. Les montants pour les jours subséquents sont calculés en fonction du taux quotidien complet pour chaque jour ou fraction de jour.
80.	Entreposage de véhicules	Accès après les heures d'ouverture	s.o.	Le taux maximal doit être le même que celui des entreposage extérieur.

FORMULAIRE DU BARÈME DES TAUX MAXIMAUX

TERMES

Les termes suivants s'appliquent aux fins de l'établissement des taux maximaux au moyen du présent formulaire.

« **dépanneuse principale** » – Dépanneuse qui remorque le véhicule automobile devant être remorqué.

« **en dehors des heures d'ouverture** » – L'une ou l'autre des périodes suivantes :

- un jour férié ou le dimanche;
- avant 8 h ou après 18 h du lundi au vendredi;
- avant 9 h ou après 12 h le samedi.

« **temps d'attente** » – Temps passé en attente à l'un des emplacements suivants :

- les lieux d'une collision ou d'un autre incident, si le personnel d'urgence ordonne à la conductrice ou au conducteur de dépanneuse d'attendre;
- un centre de déclaration des collisions, si le personnel d'urgence, ou une employée ou un employé ou une représentante ou un représentant du centre de déclaration des collisions, ordonne à la conductrice ou au conducteur de dépanneuse d'attendre;
- un autre endroit, si une agente ou un agent de police ou une inspectrice ou un inspecteur ordonne à la conductrice ou au conducteur de dépanneuse d'attendre.

N'est pas visé le temps d'attente en vue de l'inspection de la dépanneuse ou de la prise de mesures d'exécution à l'égard de la dépanneuse ou de la conductrice ou du conducteur de dépanneuse, y compris le temps passé en triage ou dans la file d'attente, même si un véhicule automobile est remorqué.